

Grau-du-Roi Travaux du port : ces boues qui font tache

RAPPEL

➔ Le dragage du port et le stockage des boues font polémique à l'aube de la saison touristique

« Franchement, je trouve vraiment mal venu d'offrir aux touristes qui arrivent ou vont arriver le spectacle d'un stockage de boues disgracieux sur la commune... Mais c'est le résultat d'une mauvaise maîtrise de la gestion des travaux de dragage du port. » Bing, quelques amabilités pour commencer l'été.

Robert Crauste, président du groupe d'opposition Cap sur le changement, se désole des « errements de la commune sur le chantier de requalification du port de pêche ». Dans le cadre de la création d'un quai franc et de quatre nouveaux pontons sur le port, afin d'y recevoir de plus gros chalutiers, un dragage a été effectué. Les boues issues de celui-ci sont polluées (le taux de concentration en cuivre, notamment, est trop élevé), il est donc nécessaire de les stocker dans un "casier" où elles seront séchées avant



Les boues issues du dragage du port de pêche sont actuellement stockées à l'entrée du Grau-du-Roi.

d'être évacuées dans un centre de traitement. Un casier a donc été aménagé à l'entrée du Grau-du-Roi, à l'angle du pont sur le Vidourle.

« Ce chantier traîne depuis plus de deux ans, souligne Robert Crauste, et voilà qu'en début de saison estivale, on stocke des boues ici, de plus sur les berges du Vidourle où nous ne sommes pas à l'abri des crues... De même, le maire prétend que le casier sera vidé secondairement, mais on peut en douter : un précédent dragage a eu lieu il y a

trois ans et les boues séchées sont toujours stockées devant la gendarmerie ! »

Plus grave, comme l'association Camargue Littoral Environnement (lire ci-dessous), Robert Crauste pense que « certains éléments dans ce projet pourraient peut-être nous conduire à nous lancer dans une action administrative... » La commune n'aurait-elle pas fait les choses dans les règles pour accélérer le mouvement ? Pfuui. Léopold Rosso, premier adjoint, évacue ces accusations d'un revers de

main : « À ma connaissance tout a été fait dans les règles en vigueur. Alors oui, le coût est important (3,5 M€, ndlr) mais cela traîne depuis trop longtemps et nous, nous avons un impératif : que les chalutiers accèdent au port, on a la pression de l'économie halieutique. La solution la plus rationnelle a été adoptée. » Alors tant pis pour l'odeur. Quant aux boues stockées devant la gendarmerie... « oui, oui, on va les enlever ! »

• Eve-Marie LOBRIAUT

L'association très virulente contre la commune

« Il semble vraiment que le Grau-du-Roi soit une zone de non droit. » L'association Camargue-Littoral-Environnement ne mâche pas ses mots. « Oui, l'accusation est

violente, assume son président Marc Lavis, mais selon nous ces travaux s'effectuent, en partie, en dehors du cadre législatif. »

Dans plusieurs communiqués, l'association accuse en effet clairement la commune d'avoir réalisé les travaux, avec la bienveillance de certains services de l'Etat, « sans respecter les règles qu'ils sont censés faire appliquer aux autres et donc a fortiori à eux mêmes », ajoute le trésorier de l'association Jacques Pelorce.

Concrètement : « Le plan d'occupation des sols aurait dû être modifié - c'était d'ailleurs une demande de la préfecture - » avant la construction du casier de stockage. Pourtant il ne l'a pas été et l'autorisation du préfet a finalement été donnée. « Mais est-ce une autorisation en bonne et due forme ? », se demande le trésorier. De même qu'il s'interroge sur le respect des règles de sécurité, « le site de stockage sur les berges du Vidourle est accessible à n'importe qui ! », ou encore

sur l'immobilisme des services de l'Etat concernant d'anciennes boues, issues d'un premier dragage, qui devaient être stockées de « façon provisoire, mais qui sont encore là, devant la gendarmerie depuis trois ans, sans aucune précaution alors que ces matériaux sont pollués ! » Ainsi, après les accusations, l'association réclame des réponses : « combien de temps ces boues vont-elles rester là ? Vont-elles être évacuées et où ? Le site sera-t-il signalé ? » •